

**Renforcer les systèmes agricoles locaux durables de Guédé Village,
Podor (Sénégal)**

Projet 22/046-A

Termes de référence

ÉVALUATION FINALE EXTERNE

septembre 2024

Index:

0.- TITRE	3
1.- INTRODUCTION	3
2.- OBJET ET ANTÉCÉDENTS DE L'ÉVALUATION	4
3.- ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION	7
4.- PORTÉE DE L'ÉVALUATION	8
5.- QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	9
6.- MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	11
7.- STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION	16
8.- ÉQUIPE D'ÉVALUATION	17
9.- PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION ET PUBLICATION	18
10.- DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION	19
11.- BUDGET	20
12.- PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE ET CRITÈRES DE VALORISATION	20

0.- TITRE

Terme de référence pour l'évaluation finale du projet :

“Renforcer les systèmes agricoles locaux durables de Guédé Village, Podor(Sénégal) ”,
Projet 20/046-A, financé par le Gouvernement des Îles Baléares (CAIB).

1.- INTRODUCTION

Objet de l'évaluation

Le projet : *“Renforcer les systèmes agricoles locaux durables de Guédé Village, Podor (Sénégal)”* Projet 20/046-A, financé par le Gouvernement des Îles Baléares

Justification de l'évaluation

Selon la procédure de suivi et justification des projets d'ONGD et le bailleur des fonds CAIB, il est souhaitable de réaliser une évaluation finale externe pour tous les projets ayant bénéficié d'une subvention, comme c'est le cas pour ce projet. Néanmoins, en plus de répondre à l'obligation de se conformer à cette règle, CERAI et son partenaire local ENDA PRONAT considèrent l'évaluation des projets comme un point très important. Cette évaluation se base donc aussi sur l'intérêt propre de CERAI et ENDA Pronat pour :

- Augmenter la qualité de ses interventions afin de répondre à la mission de l'organisation,
- Améliorer la transparence vis-à-vis des populations locales avec lesquelles CERAI et ENDA Pronat travaillent, les acteurs locaux, les bailleurs, ses partenaires et les organes de gestion du projet.
- Approfondir les connaissances des organisations et les assimiler aux différents projets, les partager avec les partenaires locaux et ainsi identifier les pratiques ayant une valeur ajoutée importante dans le processus de l'exécution du projet actuel.
- Assurer la visibilité et la durabilité des améliorations introduites par le projet.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est promue par CERAI et son partenaire local ENDA PRONAT comme un mécanisme d'amélioration de la qualité des interventions futures, de mettre en valeur et de capitaliser l'expérience du projet.

En définitive, l'évaluation doit permettre l'apprentissage et la reddition des comptes à toutes les parties prenantes du projet. **Les objectifs de l'évaluation sont :**

- Être un outil d'apprentissage significatif pour connaître le fonctionnement, les résultats et les effets du projet en vue d'orienter les interventions futures. L'apprentissage est déterminant pour conduire à l'amélioration des processus.

- Analyser, au vu des résultats de l'évaluation, la poursuite du projet, en établissant de façon précise et concrète des bonnes pratiques, leçons apprises et recommandations pour améliorer les interventions futures et la stratégie de CERAI et ENDA PRONAT.
- Procéder à une analyse critique de l'intervention afin de déterminer si les activités entreprises et les résultats obtenus sont ceux attendus dans le cadre du projet, à savoir si l'impact de ces activités sur la population cible et dans la mise en œuvre du projet a contribué à améliorer la qualité de vie et les besoins objectifs de la population.
- Évaluer l'impact au niveau de l'amélioration des conditions du genre dans les communautés cibles et la durabilité des actions.
- Évaluer l'impact du projet sur la communauté avec une perspective basée sur les droits humains et la durabilité des actions.
- Évaluer le processus de développement des actions selon CERAI et ENDA PRONAT.
- Connaître la pertinence et cohérence du projet en relation aux besoins de la société locale et des acteurs impliqués.
- Analyser le degré d'efficacité des ressources budgétaires prévues par rapport aux activités menées en faveur des bénéficiaires locaux.
- Identifier les opportunités et les faiblesses dans le cadre de ce projet et proposer des stratégies.
- Analyser la qualité du modèle de coordination et suivi établi avec les acteurs.
- Établir des recommandations précises et concrètes pour améliorer les interventions futures.
- Améliorer les processus pour gagner en efficacité dans l'obtention des résultats.
- Améliorer la gestion, la coordination et l'efficacité des flux d'information.
- Améliorer la cohérence globale de l'intervention et saisir l'opportunité des synergies entre acteurs et partenaires locaux.
- Approfondir et institutionnaliser les relations de partenariats avec les associations locales.

Utilisation et attentes de l'évaluation

Les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues grâce à l'évaluation seront diffusées et utilisées principalement par les différents acteurs et parties prenantes de l'intervention et les responsables directs de CERAI et ENDA Pronat pour l'amélioration des mécanismes de gestion des ressources et la préparation des phases suivantes de l'action en plus de les utiliser comme leçons apprises pour d'autres interventions des différentes organisations.

2.- OBJET ET ANTÉCÉDENTS DE L'ÉVALUATION

Objet de l'évaluation

Comme mentionné précédemment, l'objet de l'évaluation est le projet *Renforcer les systèmes agricoles locaux durables de Guédé Village, Podor (Sénégal)*, 22/046-A, financé par le Gouvernement des Îles Baléares (CAIB).

Objectif général du projet :

Améliorer la résilience des communautés agro-sylvo-pastorales du bassin moyen du fleuve Sénégal en renforçant le droit à l'alimentation et à la nutrition.

Objectif spécifique:

Soutenir la transition agro-écologique des systèmes agricoles locaux durables dirigés par des femmes dans 3 communautés du village de Guédé, Podor.

Résultats escomptés et activités du projet

(R1) La production agricole locale durable de 3 GPF de femmes est améliorée.

- o A.1.1. Ateliers sur les techniques de culture horticole durable pour 120 femmes de 3 GPF.
- o A.1.2. Organisation de 4 visites d'échange entre 15 femmes productrices vers des initiatives durables, 05 par GPF.
- o A.1.3. 2 rencontres de 40 personnes par village sur l'alimentation locale saine et durable

(R2) 3 communautés scolaires ont promu une alimentation saine et équitable dans leurs villages.

- o A.2.1. Campagne «J'arrose un arbre dans mon monde» organisée par 3 écoles dans 3 villages
- o A.2.2. 3 ateliers sur l'alimentation durable et équitable dans 3 écoles primaires.
- o A.2.3. Soutien et accompagnement dans le développement du processus d'intégration du Réseau Ecole-Eco de Guédé Village et Guédé Chantier de 3 écoles primaires.

(R3) La transition agro-écologique a été dynamisée grâce à la participation de 3 communautés dans le village de Guédé et à Palma de Majorque.

- o A.3.1. 2 rencontres communautaires par village (3) sur les systèmes alimentaires locaux durables et équitables.
- o A.3.2. Contribution à l'organisation d'un séminaire de Dynamique de la Transition Agro-écologique Locale (DyTAEL) par les représentants des 3 écoles, des GPF et des groupes de jeunes sur le droit à l'alimentation et les droits des femmes.

- o A.3.3. Festival organisé par des groupes de jeunes pour promouvoir la sensibilisation à l'alimentation durable et équitable.

(ATR) Suivi du projet conformément à une gestion axée sur les résultats

Bénéficiaires:

Bénéficiaires directs, titulaires de droits 1.399 (899F); responsables : 3 GPF, 3 communautés scolaires, 3 groupements de jeunes, chefs de village et notables (6) et société civile DyTAEL ; responsables : IEF, SAED, maire de Podor et chef de district de Gamadji Saré. Indirectement, c'est la population de 2.177 (1.113F) habitants des 3 villages (Ngaoulé, Kodith y Diambo Soubalo de la Commune de Guédé Village) qui en bénéficiera.

Date de démarrage et fin du projet:

Date de démarrage du projet : 4 novembre 2022

Date de fin du projet : 3 novembre 2024

Durée : 24 mois (18 mois + 6 mois d'extension)

Budget:

Budget total : 125.000 € dont:

Subvention de CAIB: 125.000 €

Contexte de l'intervention :

Le projet s'inscrit dans la continuité des travaux initiés par CERAI et ENDA PRONAT. Depuis 2017, CERAI a étendue à Podor, la Stratégie d'amélioration de la Résilience des communautés de la Vallée du Fleuve Sénégal, à moyen et long terme, initié en 2014 avec les communautés familiales d'agro-élevage de la vallée du fleuve Sénégal, dans les régions du Gorgol et du Trarza en Mauritanie. Cette stratégie de résilience vise à renforcer des stratégies endogènes spécifiques de communautés paysannes liées au changement climatique et à une agriculture familiale qui défend les ressources naturelles et ainsi se concentre sur la promotion de nouvelles formes de résilience basées sur l'agriculture, l'élevage et l'agro-pastoralisme familial durable.

Le fleuve Sénégal a subi d'importantes modifications de son débit et de ses crues naturelles en raison de divers ouvrages et barrages. Les périmètres irrigués ont été conçus pour la culture inondée du riz et ne favorisent ni la fertilisation naturelle de ces terres ni d'autres types de cultures horticoles ou fruitières.

Dans ce contexte, CERAI et ENDA PRONAT soutiennent l'agriculture familiale dans les petits périmètres irrigués et dans les Groupements de Promotion Féminines, qui permettent la main-d'œuvre familiale et diversification des activités du système

agraire, base pour l'adaptation et la survie des populations sahéliennes.

Cette agriculture familiale est basée sur les principes de l'agroécologie et les connaissances de l'agriculteur familial, l'utilisation et la conservation des ressources naturelles et propres, et réduit la dépendance aux intrants externes intégrant l'agriculture et l'élevage. Ainsi, les besoins alimentaires de la famille et dans la mesure du possible des surplus sont générés au niveau local et le changement fait avancer les intérêts stratégiques.

Partenaire local du projet:

Le partenaire local **ENDA PRONAT** (Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des Terroirs) participe avec le CERAI à toutes les phases du projet en tant qu'agent de développement local spécialisé dans le développement rural et la souveraineté alimentaire, connaissant bien le territoire, les agricultrices et agriculteurs, les autres acteurs locaux et ayant une expérience avérée et une volonté claire de donner une continuité à cette expérience, en assurant le transfert des connaissances acquises sur le territoire, dans la Vallée du fleuve Sénégal.

ENDA PRONAT sera chargée, avec le CERAI, de l'identification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet. ENDA PRONAT servira de médiateur dans le soutien et la participation des villages bénéficiaires qui faciliteront la mise en œuvre des activités et les relations avec les autres acteurs locaux. ENDA PRONAT a une grande expérience du travail avec les agriculteurs et agricultrices de la vallée du fleuve Sénégal, où elle a exécuté différents projets avec différents partenaires.

Autres acteurs du projet

Les autres acteurs impliqués dans le projet sont les agriculteurs et agricultrices des 3 villages, Ngaoulé, Kodith y Diambo Soubalo, dans la commune de Guédé Village.

3.- ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION

- ENDA PRONAT, comme partenaire local de la mise en œuvre du projet,
- Les agriculteurs et agricultrices bénéficiaires directs de l'action,
- les responsables de la commune Guédé Village
- Les responsables de les villages ciblés Ngaoulé, Kodith y Diambo Soubalo
- Les familles des agricultrices et des agriculteurs des villages cibles
- Les institutions locales (DyTAEL, IEF, SAED et associations locales)

Contactos clés

- Coordinateurs des organisations impliquées dans l'exécution du projet
- Responsables de l'exécution du projet
- Agriculteurs et agricultrices
- Groupements de Promotion Féminine
- Familles de producteurs/trices
- Les participants aux formations et actions de sensibilisation
- Maires des lieux d'intervention, surtout dans les communes d'intervention principales.
- Autorités locales – notables des villages
- Services techniques étatiques, à savoir Eaux et Forêts à Ndioum, SAED, IEF, SECNSA, etc.

Comité de gestion et de suivi de l'évaluation

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation et en même temps l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdR, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les résultats.

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entretiens clés, à des groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information
- Surveiller la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondent à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes de discussion.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet.

4.- PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par CAIB et répondra aux conditions suivantes :

Institutionnelles et réglementaires: Les organisations impliquées sont le bailleur CAIB, l'organisation bénéficiaire de la subvention et le partenaire local (ENDA PRONAT).

Géographique: la zone d'intervention comprend les villages Ngaoulé, Kodith et Diambo Soubalo à la commune de Guédé Village.

Secteurs:

Les secteurs CAD auxquels se réfère le projet sont :

Développement agricole
Biodiversité
Production agricole alimentaire

Les ODS:

2.3-En 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des producteurs des aliments à petite

échelle, en particulier les femmes, les peuples indigènes, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, entre autre moyennant un accès sûr et équitable aux terres, à d'autres ressources de production et intrants, connaissances, services financiers, marchés et opportunités pour la génération de la valeur ajoutée et des emplois non agricoles.

Lignes d'action 2.5. D'ici à 2030, maintenir la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des animaux d'élevage et domestiques, ainsi que des espèces sauvages correspondantes, notamment par la gestion rationnelle et la diversification des banques de semences et de plantes aux niveaux national, régional et international, et promouvoir l'accès aux avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu au niveau international.

5-Veiller pour la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des opportunités de leadership à tous les niveaux de l'adoption des décisions dans la vie politique, économique et publique. Ligne d'action 5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

5.- QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) qui ont été adopté par CAIB:

Critères principaux :

- Pertinence
- Efficience
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Critères supplémentaires :

- Cohérence
- Couverture
- Appropriation
- Alignement
- Participation
- Capacité institutionnelle
- Visibilité de l'aide

Critères transversaux :

- Approche de genre dans le développement
- Approche diversité
- Droits humaines
- Facteurs socioculturels
- Facteurs technologiques
- Facteurs économiques et financiers
- Facteurs environnementaux

Questions de l'évaluation

Les questions qui suivent sont proposées comme une première approximation des niveaux d'analyse qui sont attendus de l'évaluation. L'analyse des questions générales et spécifiques doit être effectuée en tenant compte des critères et des normes mentionnées ci-dessous :

Critère	Questions
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités sont-elles appropriées pour l'atteinte des résultats ? - Les indicateurs de résultats sont-ils bien définis ?

Critère	Questions
	<ul style="list-style-type: none"> - Les sources de vérification sont-elles fiables, pertinentes ? - Les résultats escomptés ont-ils été atteints ?
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les périodes prévues et les ressources humaines étaient adaptées à l'atteinte des résultats ? - Des indicateurs appropriés ont été utilisés pour la planification et le suivi des actions ?
Pertinence	<p>Le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention correspond-elle aux priorités et aux besoins de la population bénéficiaire ? - Le projet est-il en phase avec les priorités et les besoins du groupe cible? - La structure des objets, résultats et activités de l'intervention a-t-elle été correctement définie ? - Les activités programmées sont-elles adéquates pour atteindre les objectifs de l'intervention ? - Les priorités des bénéficiaires ont-elles changé depuis la définition de l'intervention ? Si oui, l'intervention s'est-elle adaptée à ces changements ? - La thématique du genre est adaptée au contexte local? - L'intervention est complémentaire à d'autres stratégies ou programmes d'intervention sur le même territoire? - Les priorités de développement du pays bénéficiaire ou de la zone d'influence ont-elles changé ? - Les besoins des femmes ont-ils été satisfaits par le projet ? L'approche genre a-t-elle été appliquée efficacement ? - Des problèmes ont-ils été identifiés qui ne sont pas envisagés dans l'exécution du projet ? Quelles actions ont été développées pour y répondre ? - Quelle valeur le développement et la réalisation du projet ont-ils pour les collectivités locales ?
Impact	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les actions de l'intervention ont atteint tous les groupes cibles ? - Quelle est la perception des titulaires de droits sur les résultats atteints et du rôle qu'ils jouent dans leur réalisation ? - L'intervention a-t-elle agi en faveur de la souveraineté alimentaire ? - Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ?
Viabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que le projet a réussi à induire et / ou renforcer des processus institutionnels et sociaux et développé les capacités locales pour assurer la durabilité des impacts positifs du projet ? - Est-ce que le collectif cible aux compétences de gestion économique pour donner une continuité aux résultats du projet une fois qu'il sera terminé ? - Quels facteurs sur la durabilité les priorités politiques, des facteurs économiques, institutionnels, technologiques, culturels ou environnementaux ?* Le projet a favorisé un processus techniquement approprié ? Le groupe cible s'est-il approprié de la technologie apportée ?

La dimension genre doit être intégrée dans cette analyse (signaler les différences entre les hommes et les femmes).

6.- MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation suivra une **approche participative et les dimensions genre – droits de l'Homme et protection de l'environnement seront prises en compte**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels tout en complétant par une méthodologie basée sur les résultats. Une approche d'évaluation orientée par la théorie du changement sera fortement appréciée.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe au Sénégal et de leurs politiques et objectifs respectifs ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées. De plus, l'évaluateur aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les entités exécutantes et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Examen et analyse des documents liés au projet : partenariats entre les ONG et le CAIB, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

L'évaluation durera au maximum d'un mois et demi, le plan de travail comprend les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée) :

1. Étude préalable (7 jours)

Analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à Guédé Village (villages de Ngaoulé, Kodith y Diambo Soubalo) avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaître de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information, et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.
- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par CERAI.

À la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail sur le terrain, c'est-à-dire le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres.

2. Le travail sur le terrain (12 jours)

Au cours du travail de terrain, l'information de qualité, quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 « Portée de l'évaluation » et 5 « Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu à Ndioum (siège ENDA PRONAT) et surtout dans la commune et villages d'intervention.

Au cours du travail de terrain, l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel de CERAI, ENDA PRONAT, représentants des différents types de bénéficiaires. Il aura un soutien logistique de CERAI et ENDA PRONAT pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée le premier et dernier jour afin de:

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
- Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation
- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation

3. **Élaboration du Rapport préliminaire et final (20 jours).**

L'élaboration des rapports s'organisera comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet au Sénégal et (13 jours).
- Révision de la première version du rapport final par CERAI (3 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI (4 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final sera établi.

Les résultats des travaux d'évaluation doivent être soumis avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et des recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implanté, etc.) seront présentées.

Plan de travail

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITÉ	MOIS 1			MOIS 2		
PHASE DE PRÉPARATION (7 jours)						
Revue de la documentation disponible						
Entretien avec les responsables du projet						
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien						
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation par CERAI						
Sélection des informateurs clés et des visites nécessaires						

PHASE DE TERRAIN (12 jours)						
Visites à la zone d'intervention						
Entretiens avec les directeurs et personnel technique et informateurs clés						
Ateliers de travail avec bénéficiaires et autres						
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel du CERAI						
PHASE DE RÉDACTION DE RAPPORT (20 jours)						
Travail de bureau de systématisation de l'information collecté.						
Remise de la première version du rapport –13 jours						
Révision de la première version du rapport – 3 jours						
Remise du rapport final en prenant compte les commentaires de CERAI – 4 jours						

Produits attendus

1. **Première version du rapport** : devra contenir les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. CERAI/ENDA Pronat feront les commentaires appropriés sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.
2. **Rapport final**: Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation.
3. **Présentation des rapports finaux**: deux présentations de résultats seront menées aux dates spécifiées.

Il est attendu des évaluateurs :

- Procéder à un examen des questions ainsi que des critères choisis.
- Une amélioration des outils de collecte et de traitement des données, l'identification et entretiens avec des informateurs clés au siège et à la préparation du travail de terrain.
- Pendant le travail sur le terrain, des réunions devront être planifiées et organisées sur la restitution des résultats préliminaires avec les divers organismes liés à l'intervention, y compris les autorités et les institutions partenaires dans le pays concerné.

Documents et sources d'information

Liste de documents sur l'intervention à évaluer :

Document	Localisation
Accords de partenariat	CERAI

Document	Localisation
Document de formulation, reformulation et annexes	CERAI
Communications officielles avec CAIB	CERAI
Documents stratégiques de ENDA PRONAT au Sénégal	CERAI
Étude ligne de base	CERAI
Rapports de suivi annuels du projet	CERAI
Première version du rapport final du projet	CERAI
Mémoires et registres	CERAI
Documents et sources de vérification générés	CERAI
Justification économique	CERAI

Le cadre légal que doit suivre l'évaluation est la Politique d'Évaluation de la coopération Espagnole et la norme et législation de CAIB qui sont, en ce qui concerne ce projet :

- *Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones, y RD 887/2006, de 21 de julio.*
- Orden AECID/1303/2005, de 27 d'avril, qui règle normes relatives aux subventions remises à des organisations non gouvernementales de développement, pour la réalisation d'intervention dans le domaine de la coopération internationale au développement.
- *Resolución del 24 de marzo de 2009 de la Presidencia de l'Agencia Española de Cooperación Internacional, sur les normes de suivi et justification de projets et programmes d'ONG.*
- Résolution de la ministre régionale des Affaires sociales et des Sports du 25 février 2022, approuvant l'appel à subventions pour la mise en œuvre de projets de coopération au développement pour l'année 2022.
- Décret 15/2018, du 8 juin, sur le régime spécial d'aide étrangère dans le domaine de la coopération au développement et à la solidarité internationale et sur le registre des organisations non gouvernementales de développement des îles Baléares.

7.- STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Le rapport final d'évaluation ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. Il doit également soumettre une feuille-résumé de l'évaluation suivant le format établi par le CAD de l'OCDE pour l'examen

des évaluations de cette institution.

Le rapport final devra être écrit où traduit à l'espagnol et au français.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira la version définitive électronique du rapport final.

RAPPORT FINAL (Modèle indicatif)

- 1. Résumé**
- 2. Introduction**
 - Antécédents et objet de l'évaluation.
 - Questions principales et critères d'évaluation.
- 3. Description résumée de l'intervention évaluée**
- 4. Méthodologie utilisée**
 - Méthodologie et techniques utilisées
 - Conditions et limites de l'étude.
- 5. Analyse de l'information collectée.**
- 6. Conclusion de l'évaluation** en relation avec les critères d'évaluation retenus.
- 7. Leçons apprises**, lesquelles ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre d'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.
- 8. Les recommandations dérivées de l'évaluation** : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas, chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.

Annexes :

- Les TdR.
- Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
- Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte à l'information
- Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaire.
- Entretiens : liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes,
- Enquêtes : modèles, données brutes et analyse statistiques
- Ateliers participatifs : rapport et produits obtenus
- Commentaires de différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps de texte selon la pertinence,
- Fiche résumée de l'évaluation, modèle CAD.

8.- ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe sera composée au moins par une/un expert avec :

- Une expérience avérée en évaluation de projets de coopération au développement,
- De préférence, ingénieur agronome
- Experte/expert en développement rural avec des connaissances du contexte

sénégalaise et de l'agroécologie et agriculture familiale

- Expérience sur les questions des rapports d'égalité hommes/femmes.
- Être professionnel(le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses ;
- Excellente capacité rédactionnelle en français, ainsi que compétences en visualisation graphique
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Sinon, il sera nécessaire qu'un traducteur interprète parlant couramment les langues locales. Les dépenses liées au traducteur seront incluses dans le budget de l'évaluation.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations et à travailler en équipe.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales (poullar). La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte de Sénégal ; et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Selon les normes de CAIB pour la réalisation de l'évaluation, l'embauche d'une équipe locale d'évaluation sera prioritaire, c'est-à-dire dans le pays en cours d'évaluation, sans que pour autant, les candidatures d'évaluateurs non locaux soient écartées. Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident. Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi- structurés.

9.-PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION ET PUBLICATION

Prémisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel de certains membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes

- à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité
- **Responsabilité :** tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème devra être immédiatement communiqué à la directrice du projet de CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour la justification de la non atteinte des résultats établis par le CERAI dans les TdR.
 - **Reconnaissance de l'information.** C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.
 - **Remise des rapports.** - En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI/ENDA Pronat, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.

Droits d'auteur et publication de l'information

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé CERAI/ENDA Pronat sera propriété des deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

10.- DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits, la remise du rapport final sont établies comme suit:

Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des

résultats ne doit pas dépasser 45 jours au total après la signature du contrat :

- **Démarrage à partir du 11 novembre et finalisation avant le 23 décembre 2024**, avec la remise des résultats finaux (les dates peuvent être adaptées en fonction de la proposition de l'évaluateur).
- Le budget de l'évaluation doit être estimé et fixé selon les clauses administratives correspondantes.

Les évaluateurs doivent soumettre, dans les 7 jours à compter de la signature de ce document, une proposition de méthodologie de l'évaluation pour l'acceptation par CERAI/ENDA Pronat. Cette proposition doit tenir compte à la fois de la phase de cabinet et du travail sur le terrain par l'observation directe, des entretiens avec des informateurs clés, des groupes de discussion, etc.

Après le travail sur le terrain, un rapport préliminaire électronique doit être présenté à CERAI/ENDA Pronat dans les 16 jours naturels après le retour du travail de terrain.

Une fois examiné par le CERAI/ENDA Pronat, qui disposera de 7 jours pour faire ces commentaires, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une copie sera aussi envoyée au partenaire local pour l'incorporation de commentaires.

Une fois reçus les commentaires, l'équipe d'évaluation aura une période de 7 jours pour la livraison du rapport final (3 copies papier et une électronique).

11.- BUDGET

L'évaluation a un budget de 4.573,47 € où son équivalent 3.000.000 FCFA toutes taxes comprises, qui couvre les honoraires de l'équipe d'évaluation, traduction, transport, hébergement et nourriture ainsi que d'autres frais encourus par les experts dans la conduite de l'évaluation. Ainsi assurer la traduction du rapport final à l'espagnol.

Un premier versement de 50% du budget sera fait à la présentation et à l'acceptation de la méthodologie proposée et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par CERAI.

Les paiements seront effectués par virement bancaire et dans les deux cas seront fonction des services rendus.

12.- PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE ET CRITÈRES DE VALORISATION

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes :

- Première page sur laquelle doit apparaître : Nom de l'entreprise ou de l'expert, Titre de l'évaluation et numéro de registre du projet.
- Contact de l'entreprise ou de l'expert individuel
- Offre technique comprenant :
 - CV détaillé des personnes de l'équipe d'évaluation au sein de l'entreprise (cas échéant)
 - CV détaillé de l'expert individuel (cas échéant)
 - Méthodologie proposée
 - Proposition d'une matrice d'évaluation
 - Plan de travail
 - Estimation du budget pour la réalisation de l'évaluation qui inclut tous les coûts dérivés de la réalisation de l'évaluation ainsi que le mode de paiement.

Les points suivants seront valorisés :

- Incorporation dans la conception de l'évaluation d'une approche multidisciplinaire.
- Méthodologie innovante et participative
- Techniques qui mettent en avant des données qualitatives et quantitatives
- Proposition avec une vision globale intégrant les différents facteurs
- Expérience de l'évaluateur en évaluation de projets de coopération et développement agricole
- Capacités techniques de l'équipe d'évaluateurs
- Prise en compte de l'approche genre

Critères d'évaluation de l'offre

CRITÈRES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle de la personne chargée de la	40%	Expérience vérifiable en évaluations similaires	15%
		Expérience en programmes d'évaluation-identification de genre,	10%

CRITÈRES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
mission au terrain		coopérativisme et/ où agroécologie	
		Connaissance du contexte de la zone, notamment Sénégal et Afrique de l'Ouest	15%
Profil de l'expert ou de l'équipe d'évaluation	30%	Formation supérieure universitaire : sciences sociales où agronomie	20%
		Formation en genre et où développement rural intégrée	10%
Qualité et valeur technique de l'offre	30%	Valeur ajoutée aux objectifs des TdR	10%
		Valeur ajoutée à la méthodologie proposée dans les TdR	10%
		Amélioration budgétaire	10%

Lieu et délais de présentation de l'offre :

Les offres devront être envoyées en indiquant dans le sujet du message : **Évaluation N° Projet CAIB 22/046-A** aux adresses électroniques suivantes : ines.ferrer@cerai.org ; pronat@endatiersmonde.org , amagoia.labarga@cerai.org.

Date limite de présentation de l'offre : 30 septembre 2024 (24h00 heure Sénégal). Toutes les offres reçues seront analysées.

Communication de l'offre sélectionnée : 4 octobre 2024